

Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur les événements d'Ypres et Bavay, lors de la séance du 13 messidor an II (1er juillet 1794)

Bertrand Barrère de Vieuzac

Citer ce document / Cite this document :

Barrère de Vieuzac Bertrand. Rapport, présenté par Barère au nom du comité de salut public, sur les événements d'Ypres et Bavay, lors de la séance du 13 messidor an II (1er juillet 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 320-322;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25624_t1_0320_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Le général en chef Michaud ayant fait adresser à Bernard une ordonnance de 100 liv., il répondit qu'il n'avait fait que son devoir, et qu'il offrait cette somme en don patriotique.

Le 20 pluviôse, Alexis Emonet, grenadier au 5^e bataillon de l'Ain, étant en faction sur les bords du Rhin, fut atteint d'un boulet qui lui emporta le crâne. Son frère, Claude Emonet, volontaire dans ce bataillon, était de garde au même poste, et son tour de faction arrivait. Ce brave homme prend aussitôt son fusil, et dit au caporal de garde : « Mon frère n'a pas achevé sa faction; je vais l'achever, moi. » Et, malgré les instances de ses camarades, qui voulaient lui épargner ce triste spectacle, il exigea qu'on le conduisit à la même place où le sang de son frère avait coulé, et où son corps sanglant l'enflammait du désir de venger sa mort, ou de périr aussi glorieusement que lui; et ce ne fut qu'après avoir rempli ses devoirs envers la patrie qu'il paya à la nature le tribut de sa sensibilité.

Les citoyens Nicolas-Romari Antoine, J.-Jacques Antoine, André Hinglé, Jean-Nicolas Fass, François Crussot, de Ramouchamp, district de Libremont, département des Vosges, firent 15 lieues pour aller charger à Vesoul 12 quintaux de froment, qu'ils traînèrent eux-mêmes jusqu'à Colmar, distant de Vesoul de 31 lieues (Ventose.)

L'on avait déjà vu 16 braves sans-culottes, pères de famille, du même district, abandonner leurs travaux, traîner eux-mêmes à Colmar deux voitures de fourrages destinées pour l'armée du Rhin, et arrêtées à Saussure, à défaut de chevaux.

Ainsi, dans une république, un acte de vertu en produit toujours de nouveaux.

Le citoyen Croisat, caporal au 2^e bataillon des grenadiers de Rhône-et-Loire, eut le bras cassé d'un coup de feu (26 ventose); il ne voulut quitter son poste qu'après avoir été relevé; et quoi qu'il fût à une demi-lieue de son cantonnement, il s'y rendit à pied. Pendant que l'officier de santé lui faisait plusieurs incisions, il lui disait : « Va, ne crains pas de me faire mal; *vive la république!* La perte de mon bras ne peut lui causer un grand préjudice et s'il n'est pas cassé, je m'en servirai encore pour venger ma patrie, en me vengeant moi-même. »

Ainsi les frontières de cette partie de la république, livrées par les trahisons multipliées des états-majors et des généraux, et trop longtemps souillées par les satellites des despotes, furent rendues à la liberté par l'audace et l'intrépidité des soldats français. Les armées autrichiennes et prussiennes, si vantées pour leur manœuvre et leur tactique, furent battues, mises en déroute par des bataillons peu exercés, et forcés de fuir comme des hordes de brigands.

Liberté! voilà de tes prodiges; tu centuples les forces et le courage, tu élèves l'âme, tu donnes à l'homme une nouvelle vie; sous tes drapeaux il ne calcule point les dangers, il les affronte; il ne compte point ses ennemis,

il ne fait que les vaincre; il court à la mort, sûr d'y trouver l'immortalité! (1).

[[Le rapport] est accueilli par les suffrages de l'assemblée qui en ordonne l'impression] (2).

Sur la demande d'un membre [GOUPILEAU de FONTENAY], qu'à l'avenir le mot citoyen ne soit pas mis avant les noms propres, cette proposition est décrétée (3).

GOUPILEAU de Fontenay : J'ai remarqué que le rapporteur mettoit le mot *le citoyen...* avant les noms propres : nous devrions nous déshabituer de cet usage : chez les républicains d'Athènes on ne disoit point le citoyen Socrate, le citoyen Platon, mais Socrate et Platon. Je demande, en conséquence, que le mot *citoyen* soit rayé. — Adopté.

COUPET demande que le nouveau recueil soit imprimé en petit format pour servir de livre élémentaire et de morale. — L'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que le comité d'instruction peut le faire ainsi sans décret antérieur (4).

35

Un membre du comité de salut public [BARERE] monte à la tribune, et annonce que Bavai, qui étoit le quartier-général de Cobourg, est occupé par les troupes de la République. Les plus vifs applaudissemens se font entendre. Le même rapporteur ajoute : Vous voyez à la barre 38 drapeaux présentés par un adjudant-général de l'armée de gauche du Nord, et qui ont été enlevés à la prise d'Ypres. Vous voyez aussi un brave soldat qui vous présente un drapeau; son action ne doit pas être ignorée : son nom est Marc Ancogne, soldat au 1^{er} bataillon du 71^e régiment. Il étoit menacé d'un coup de sabre, s'il ne se rendoit. Un républicain ne se rend pas, dit-il; au même instant, il esquivé le coup de sabre et est fait prisonnier : un moment après, il aperçoit son corps qui s'avancoit contre le régiment qui l'avoit fait prisonnier; il s'élançe sur le porte-drapeau ennemi, le terrasse et lui enlève son étendard. Le voilà donc ce brave laboureur sorti du département de Lot-et-Garonne pour combattre l'ennemi! Dans l'ancien régime, il eût eu l'honneur de voir passer le tyran dans une galerie; mais sous la République, il recevra l'accolade fraternelle du président, et son action sera inscrite au bulletin. Le même membre ajoute que les lois ne permettent pas au comité de salut public d'élever ce brave militaire au grade d'officier, le gouvernement ne pouvant disposer d'aucun grade; mais que ce comité proposera incessamment un décret d'après lequel il puisse récompenser les actions héroïques, et il deman-

(1) *Mon.*, XXI, 113; *Débats*, n° 649; *C. Eg.*, n° 682; *J. Fr.*, n° 645; *M.U.*, XLI, 219; *Ann. R.F.*, n° 214; *J. Lois*, n° 641; *C. univ.*, n° 913; *Rép.*, n° 194; *J. Paris*, n° 548; *Audit. nat.*, n° 646; *J. Mont.*, n° 66. Mentionné par *F.S.P.*, n° 362; *J. Perlet*, n° 647; *Ann. patr.*, n° DXLVII; *J. Sablier*, n° 1411; *J.-S. Culottes*, n° 502.

(2) *J. Sablier*, n° 1411.

(3) *P.V.*, XL, 326.

(4) *J. Fr.*, n° 645; *Mess. Soir*, n° 681.

de, en attendant, que le brave Ancogne soit renvoyé à ce comité pour recevoir une récompense particulière; que le président lui donne l'accolade fraternelle, et que son nom et son action glorieuse soient inscrits au procès-verbal et au bulletin. Ces différentes propositions sont adoptées (1).

— Les nombreux drapeaux pris à Ypres sur les ennemis de la République sont présentés à la Convention par un adjudant général de l'armée du Nord. (Les plus vifs applaudissements se font entendre dans toutes les parties de la salle; les membres et les citoyens des tribunes se lèvent et répètent mille fois les cris de *vive la république!*).

Barère est à la tribune.

Barère : Citoyens, vous avez entendu hier la lecture d'une lettre de Laurent (2), représentant du peuple, sur la fuite des brigands coalisés qu'on ne peut plus retrouver (on applaudit); mais Laurent a oublié de vous dire que Bavay, où était le quartier général de Cobourg, est occupé par les troupes de la république. (Les applaudissements recommencent, les cris de *vive la république!* sont répétés). Aujourd'hui nous venons vous représenter les trente-huit drapeaux du despotisme que nous avons pris en nous emparant d'Ypres: un adjudant les a traduits à la barre, pour former ensuite, au haut de cette voûte, un monument de l'insolence et de la lâcheté des ennemis de la république.

Un autre drapeau est porté par un brave soldat du 1^{er} bataillon du 71^e régiment d'infanterie. Le général a pensé qu'un si courageux républicain devait être connu de la Convention; son action est digne d'être proclamée. Ce soldat, dans l'action qui a précédé la prise d'Ypres, est menacé par l'Autrichien d'un coup de sabre s'il ne se rend. « Un républicain ne se rend pas », répondit-il. Il écarte un coup de sabre qu'un Autrichien lui portait sur la tête; mais il succombe sous le nombre, il est fait prisonnier. Bientôt il aperçoit près de lui le bataillon auquel il appartenait; le combat s'engage entre ce bataillon et les Autrichiens. Pendant l'action, ce brave soldat se dirige sur le porte-drapeau, et, au moment où les troupes en viennent aux mains, il renverse le porte-drapeau, emporte ce signe des esclaves, et rejoint son bataillon. (Vifs applaudissements).

Ainsi, ce citoyen, seul avec son courage, s'est précipité au milieu des féroces ennemis, et leur a arraché le signe auquel ils se ralliaient. Le voilà devant les représentants (*sic*) du peuple, ce bon agriculteur sorti de ses foyers du département de Lot-et-Garonne, pour défendre la liberté nationale. (Nouveaux applaudissements).

Sous l'ancien régime, le colonel se serait enorgueilli seul de ce trait de bravoure; ici le général a voulu maintenir la gloire au citoyen qui l'a méritée. Sous l'ancien régime, le despote aurait permis peut-être que ce brave homme eût l'étrange honneur de le regarder passer dans une galerie. Sous la démocratie, nous vous proposons que Marc Ancogne, soldat républicain, reçoive les honneurs de la séance, et qu'il dépose son drapeau entre les mains du

président, qui lui donnera l'accolade fraternelle. (On applaudit).

Autrefois une gazette aurait à peine parlé d'un acte de courage d'un homme perdu dans l'obscurité d'une légion. Chez nous, le procès-verbal de la législature portera le nom de ce républicain.

Le comité a dû regretter de ne pouvoir vous proposer un grade ou une autre place d'officier pour ce soldat intrépide. La loi qui existe a tout ôté au législateur et au gouvernement dans cette promotion. Cette loi, faite à une époque où les principes n'avaient pas encore acquis ce développement sage, produit des circonstances révolutionnaires, vous sera bientôt proposée pour subir une réforme salutaire; mais, en attendant, le comité vous propose de l'autoriser à récompenser dignement ce soldat qui s'est distingué dans les combats par un courage vraiment républicain. (On applaudit) (1).

Le même rapporteur, après s'être élevé contre l'inertie de l'ancien régime, qui, par des masses informes placées aux entrées de Paris, connues sous le nom de barrières, sembloit vouloir inspirer la crainte à tous ceux qui y arrivoient, propose à la Convention nationale, au nom du même comité, de livrer ces ridicules masses au bon goût pour en faire justice, et de leur faire porter les noms et les marques des victoires de la République. Ces nouvelles propositions sont également adoptées, après quoi le brave Ancogne reçoit l'accolade fraternelle du président (2).

Les victoires qui se succèdent ont inspiré une autre pensée, un autre projet au comité de salut public; c'est celui de les consacrer sur des monuments existants, et de former du tableau des victoires des républicains un monument nouveau pour l'instruction publique.

Paris, ce point central de la république, et qui a si bien mérité d'elle, Paris avait été investi par le fisc; la voracité financière avait hérissé cette cité de bastions, de portes, de colonnes et de monuments lourds, dont les artistes ne peuvent pas plus louer l'architecture que les hommes libres ne peuvent en approuver la destination.

Pour fouiller les passants, pour exercer une inquisition rapace sur les subsistances et le commerce, la ferme générale avait converti des portes de ville en des repaires de vampires, et l'on n'approchait qu'en tremblant de ces antres de la finance.

Il faut que les citoyens n'approchent aujourd'hui de ces barrières que pour se réjouir de leurs succès; il faut que l'agriculteur, le voyageur ou l'étranger, en venant à Paris, n'y puisse aborder qu'à travers des monuments de victoires.

Les despotes se coalisèrent à Pilnitz pour détruire Paris; eh bien, Paris doit porter les marques de la destruction des despotes. Ils ne voulaient pas y laisser pierre sur pierre; eh bien, nous graverons sur ces mêmes pierres, en caractères ineffaçables, en caractères de bronze, les victoires sur les tyrans et les époques où

(1) P.V., XL, 327.

(2) Voir séance du 12 mess., n° 41.

(1) *Mon.*, XXI, 110.

(2) P.V., XL, 327.

les batailles gagnées affermirent la république. (Vifs applaudissements).

Paris sera désormais la ville aux *cent portes*, et chaque porte signalera un triomphe ou une époque révolutionnaire. Ainsi, à la place de la barrière d'*Enfer*, qui ne rappelle qu'une ineptie fanatique, nous graverons sur les deux côtés : « Tel jour, sept mille Espagnols posèrent les armes devant les républicains. Le même jour, Collioure et Port-Vendres, vendus par la trahison, furent repris par le courage ». (On applaudit). Et les citoyens des départements méridionaux de la république se rappelleront nos triomphes en venant dans le lieu des séances des législateurs.

Par exemple, à la barrière Blanche ou de Clichy, on se souviendra d'*Ypres*; à celle de Saint-Martin nous substituerons le nom de la victoire de *Fleurus*. La prise de Charles-sur-Sambre ou de Charleroi fera oublier la porte du miraculeux saint Denis, et on lira en passant, à la tête de ses arcs de triomphes : « Tel jour, la garnison de Charleroi se rendit à discrétion, et se recommanda à la générosité républicaine ». (Vifs applaudissements). On écrira les faits héroïques de la reprise de Toulon sur les colonnes qu'on a déshonorées par le nom de *barrière du Trône*.

Le combat de Watignies, pour débloquer Maubeuge, vaudra bien le nom de *barrière de Vaugirard*. (On applaudit). Les triomphes de l'armée d'Italie pourront bien être substitués sans regret au nom de la *porte de l'Etoile*. (Nouveaux applaudissements). L'assaut du mont Cénis ne retiendra-t-il pas mieux aux oreilles républicaines que le nom de *barrière de la Conférence*? (On applaudit). Je ne parle pas des inscriptions à adopter aujourd'hui, je ne fais que donner des exemples et présenter la facilité d'exécuter ce projet. Les littérateurs nous rappelleront le style lapidaire, et donneront sans doute à la langue française la précision et la brièveté de la langue latine, tant renommée pour les inscriptions.

C'est ainsi que l'instruction nationale sortira des pierres même entassées par la tyrannie, et que la victoire fera une nouvelle conquête en réhabilitant les monuments honteux de la fiscalité. C'est aux arts à leur faire encore expier ces crimes envers le peuple; c'est à la Convention à sanctionner cette disposition aussi politique que morale de ces édifices aussi inutiles qu'ils furent odieux.

Combien le génie de la peinture et de la sculpture ne s'est-il pas avili en prodiguant l'encens et la flatterie la plus basse au quatorzième Capet! Qu'il se relève donc aujourd'hui, ce génie des arts, et qu'il prouve que, devenus enfants de la république, ils ont brisé les chaînes du despotisme, et abjuré la flatterie corruptrice qui les corrompit eux-mêmes.

C'est à vous, citoyens, de tout régénérer, et pour y parvenir vous n'avez qu'à le décréter. (On applaudit).

On demande que le rapport de Barère soit inséré au Bulletin.

Cette proposition est décrétée (1).

[Le brave Marc Ancogne est admis alors aux honneurs de la séance; il entre portant en

main le drapeau qu'il a pris à l'ennemi; va le déposer dans celles du président (1)].

Le président adresse au brave Ancogne le discours suivant :

LE PRÉSIDENT : Brave républicain, entre dans cette enceinte; prends place auprès des représentants du peuple; tu les trouveras tous disposés à sceller aussi de leur sang la gloire et le bonheur du peuple français. (Vifs applaudissements).

Ancogne entre dans l'assemblée, et reçoit du président l'accolade fraternelle, au milieu des applaudissements (2).

Un membre demande que l'adjudant-général qui a présenté les drapeaux, reçoive le même témoignage d'estime et d'attachement de la Convention nationale. Cette motion est appuyée du suffrage de toute l'assemblée; le président [TREILHARD] le prononce et l'exécute (3).

[et cet officier jettant à terre ses drapeaux, qu'il foule aux pieds, vole au bureau recevoir dans les embrassements du président le gage de la fraternité qui unit les représentants du peuple et ses défenseurs] (4).

L'adjudant général, porteur des drapeaux, demande la parole; l'assemblée la lui accorde.

Il s'exprime ainsi :

« Citoyens représentants, chargé par le général en chef de l'armée du Nord de venir présenter à la Convention trente-huit drapeaux pris à Ypres et dans d'autres combats, j'ai accepté avec reconnaissance cette mission glorieuse; je viens déposer aux pieds des représentants du peuple ces signes qui, pour les Français, sont le point de ralliement pour aller à la gloire, et qui, pour nos ennemis, ne sont plus que les signes de leur honte et de Je demande pardon à la Convention nationale si je tremble devant elle: je ne tremble pas ainsi devant les ennemis de ma patrie. — (Vifs applaudissements).

LE PRÉSIDENT : Les voilà donc ces drapeaux qui attestent la gloire de nos frères d'armes et la honte des satellites des despotes. Ils apprennent donc enfin, les stipendiés de Pitt, que l'univers entier s'unirait vainement pour donner des fers à des républicains, et qu'entre des hommes libres et des esclaves il n'est pas d'autres traités que la mort. (On applaudit). Entre aussi dans cette enceinte; les représentants du peuple presseront dans leurs bras un républicain sensible aux applaudissements de ses frères, et toujours fier et terrible contre les ennemis de la liberté. (Nouveaux applaudissements). (5).

[[La réponse du président] sera imprimée, ainsi que le discours de l'adjudant général, et sur-tout sa belle péroraison (6)].

Les deux braves républicains qu'il vient d'embrasser ne l'ont pas plutôt quitté, que plusieurs membres de l'assemblée les pressent

(1) *Rép.*, n° 194.

(2) *Mon.*, XXI, 110.

(3) *P.V.*, XL, 328.

(4) *Rép.*, n° 194.

(5) *Mon.*, XXI, 111.

(6) *J. Paris*, n° 548; *M.U.*, XLI, 220.

(1) *Mon.*, XXI, 110.